Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 11

Artikel: Le soignage des malades en France

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683028

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 11. — 2me Année. 15 Novembre 1905.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

ABONNEMENTS
SUISSE . . . . . 1 an Fr. 2.50
ÉTRANGER . . . 1 an Fr. 4.—
Le Numéro : 25 Ct.

ANNONCES
SUISSE . . . . la ligne 30 Ct.
ÉTRANGER . . . la ligne 40 Ct.
Réclame : 1 Fr. la ligne.

ORGANE OFFICIEL DU COMITÉ CENTRAL
de la Croix-Rouge Suisse, de l'Alliance des Samaritains
et de la Société Militaire Sanitaire Suisse.

Publication Mensuelle

Directeur-Fondateur : Dr J. BRAUN. | Secrétaire de la Rédaction : Dr A. PUGNAT.

Rédaction et Administration : Genève, 8, Corraterie.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Le Comité central de la Société militaire sanitaire suisse aux Sections.

Chers Camarades,

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que la Société militaire sanitaire de Zurich, président M. le Dr Hans O. Wyss, capitaine, est rentrée dans la Société militaire sanitaire suisse et que nous avons salué ce retour avec une grande satisfaction.

En outre, nous avons à vous communiquer que M. le lieutenant-colonel Fr. Dasen a accepté la nomination comme membre du jury chargé de l'examen des travaux écrits. La lacune occasionnée par la mort de M. le colonel Isler se trouve ainsi comblée.

Nous profitons de l'occasion pour inviter les sections qui, au cours de cette année, n'ont fait que peu d'exercices, à développer un zèle plus intense dans l'accomplissement de leurs fonctions, afin d'assurer l'existence de notre Société et le succès de son œuvre.

Agréez, chers Camarades, nos salutations amicales.

Saint-Gall, le 25 septembre 1905.

Pour le Comité central de la Société militaire sanitaire suisse

Le Secrétaire : R. Zollinger. *Le Président :* J. Kreis.

LE SOIGNAGE DES MALADES EN FRANCE

Dans un livre récent sur le *Soignage médical et les infirmières*, M. le Dr Marc Blatin a étudié la question des infirmières pour démontrer les réformes que dans ce domaine il y aurait lieu d'introduire en France.

Les découvertes de la science d'une part, l'humanité de l'autre, imposent à notre temps des devoirs qui sont encore loin d'être compris, pas plus dans les hôpitaux français que pour les soins à domicile.

M. le Dr Blatin cite les lacunes des soins aux malades, il met en pleine lumière les ornières dans lesquelles on se meut, et il cite la « nurse anglaise » comme modèle d'infirmière; l'école de la rue Amyot est présentée comme progrès, mais ne satisfait pas encore M. Blatin, qui termine son exposé par un projet de réforme en France.

M. Blatin ne paraît pas connaître «La Source» qui seule dans le monde, pendant plus d'un quart de siècle, a préparé des infirmières laïques et en a fourni plusieurs centaines à la France; mais comme une mère modeste, nous voulons nous contenter de la jouissance qu'il y a à penser que toutes les écoles de garde-malades laïques de Suisse et de France sont des fruits de l'arbre de liberté planté à Lausanne en 1859 par M. et Mme Agénor de Gasparin.

Nous allons résumer les idées émises par M. Blatin :

I. LES INFIRMIÈRES FRANÇAISES

a) LES RELIGIEUSES

On pense généralement que les malades des hôpitaux français sont soignés par les religieuses; c'est une erreur, les religieuses ont un travail de direction dans lequel entrent beaucoup d'écritures et la responsabilité des différents services vis-à-vis du directeur et du médecin. « Sous leurs ordres », ce sont les infirmiers et les infirmières laïques qui s'approchent vraiment des lits de souffrance et « donnent tous les soins ». La déplorable insuffisance du service, parfois la brutalité avec laquelle il est rempli, attirent des reproches qui sont dirigés à tort contre les congrégations hospitalières. Avant les laïcisations, il y avait dans les hôpitaux 500 religieuses et 2500 garde-malades laïques. Comment ce personnel pouvait-il s'attacher à une vocation sans en connaître les principes, ni les bases! A Clermont-Ferrand, le recrutement se fait parmi les filles des montagnes d'Auvergne; elles ne comprennent pas même la différence qu'il y a entre la propreté à maintenir chez les malades et les soins à donner au bétail!

Ces femmes, rétribuées 10 à 15 fr. par mois, sont à l'affût des pourboires; cette façon répugnante d'augmenter les salaires offre le triste spectacle de soins donnés tantôt grossièrement, tantôt avec égards, suivant la fortune ou la générosité du patient.

L'espoir d'obtenir une meilleure place, l'émulation à mieux se conduire n'existe pas; toutes les situations élevées appartiennent aux religieuses. Ce système aboutit à un personnel qui exécute son travail machinalement, sans affection, sans fidélité et sans progrès.

Les « sœurs » qui forment l'état-major ne pourraient-elles pas inculquer à leurs subalternes des notions sur leur métier? Elles-mêmes ne les possèdent pas; leur instruction théorique est nulle, et elles sont mises au courant de la pratique par les religieuses auxquelles elles succèdent; que d'idées erronées, de coutumes vieillies se transmettent ainsi!

Une barrière immuable se dresse en face du progrès.

La soumission à l'ordre! Voilà ce qui piétine la pensée, rend esclave

et maintient les erreurs criminelles! Inutile de prêcher l'antisepsie. Les microbes trouvent un refuge dans la pénombre aimée des religieuses, dans les rideaux qui entourent les lits, dans les robes de laine, sur les manches, car « la sœur ne doit pas montrer son bras plus haut que le coude.» Du reste le costume des religieuses est aussi antihygiénique pour soi que nuisible pour les autres.

Ni l'exercice en plein air, si utile à la garde confinée dans les chambres de malades ou les salles d'hôpitaux, ni la propreté ne sont mis en honneur. L'idéal proposé n'est-il pas une vie de silence, d'obscurité, d'humilité, de mépris de son propre corps!

Il est défendu aux sœurs de St-Vincent de Paul de donner des soins aux filles de mauvaise vie, aux accouchées et de langer les petits garçons!

L'Ordre domine tout! qu'il y ait de l'ouvrage pressant ou non, il faut assister aux offices, prendre les repas en commun. Grâce aux fréquentes absences des sœurs, les malades sont souvent seuls avec les sous-ordres, n'osent se plaindre, crainte de représailles, pas plus des manque de tact que des soins insuffisants.

Les religieuses ont de grandes qualités de dévouement, elles savent parler aux malades, les consoler, les encourager, mais leur grand défaut est leur ignorance et leur soumission aux règlements ecclésiastiques en dépit des ordres du médecin.

Pour que les sœurs aient un rôle utile il leur faudrait deux ans d'études, dans un hôpital auquel serait annexée une école; elles devraient apprendre l'obéissance absolue au médecin et les soins devraient être donnés exclusivement par elles aux malades.

b) LES INFIRMIÈRES LAÏQUES EN FRANCE

Au moyen âge, elles étaient occupées dans les hôpitaux, d'où elles disparurent en grande partie au XVIIIe et au XIXe siècle. Lors des découvertes de Pasteur, le parti républicain prenant comme devise : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », s'empara des réclamations adressées par les médecins; ceux-ci demandaient des réformes et la levée d'un personnel dévoué et instruit. Les laïcisations commencèrent et l'on remplaça les sœurs par leurs subordonnées, auxquelles il fallut souvent même apprendre à lire.

Cette ignorance et l'incapacité du personnel auquel on allait entièrement confier les malades émurent les esprits. Le Dr Bourneville fut alors le premier initiateur de plusieurs écoles : en 1878, celle de la Salpêtrière et de Bicêtre; en 1880, celle de la Pitié; en 1895, celle de Lariboisière; des exercices pratiques furent institués dans quelques hôpitaux.

Mais il eût fallu prendre plus de peine pour le *recrutement* des gardes auxquelles il suffisait, pour être admises, de se présenter au directeur avec un acte de naissance et une autorisation du père en cas de minorité (moins de vingt et un ans). Voilà pourquoi la classe des infirmières d'hôpitaux se compose, en France, de domestiques sans places ou de femmes considérant leur métier comme un pis-aller et ne retirant au-

cun profit de cours auxquels elles ne comprennent rien. D'autre part, on ne peut s'attendre à voir se présenter des candidats ayant de l'éducation; le manque absolu de confort, le traitement, qui n'est maintenant que de 33 francs au début, le manque de respect que l'on professe pour des « laïques », éloignent les jeunes filles de la carrière de garde-malade.

A Lariboisière, par exemple, des salles de 30 lits contiennent de 45 à 60 malades. Après avoir été accablées de besogne le jour, les infirmières n'ont, pour le repos de la nuit, que des dortoirs en général situés sous les combles et où pénètrent pluie et vent; la chaleur y est suffocante en été, on y gèle en hiver; pour la toilette, elles ne disposent que de simples robinets fixés au mur, au bout du dortoir; enfin, la nourriture est mauvaise.

Il résulte de ces dispositions défectueuses une mortalité effrayante chez les garde-malades et des soins donnés d'une manière insuffisante et souvent dangereuse.

Que d'infections propagées, de guérisons retardées ou compromises, par ignorance!

Certes, il y a dans ce personnel non instruit des qualités admirables, et il serait injuste de rendre coupables de leurs erreurs les malheureuses pseudo-infirmières; elles se livrent à un travail au-dessus de leurs forces, sans recueillir ces grandes satisfactions dont l'infirmière bien préparée et entourée de bonnes conditions obtient une si large part. Leur courage est héroïque, elles ne fuient pas devant le danger, et dans les temps d'épidémie on les a toujours trouvées fidèles à leur poste.

Cependant ces qualités ne comblent pas les grandes lacunes qui existent dans leur instruction et leur éducation; il faut pour les malades un personnel complètement renouvelé, ayant une éducation morale première; on n'aura jamais des postulantes de cette condition si on ne peut leur offrir une vie matérielle dans laquelle leur santé soit sauvegardée, et si l'on ne transforme l'organisation actuelle des services.

c) LE SOIGNAGE DES MALADES PAUVRES A DOMICILE

est très arriéré; il progressera avec les réformes apportées aux soins des malades en général.

Nous rappellerons en passant qu'à Montauban, Alais, Belfort, etc., des gardes de « La Source » ont montré beaucoup de dévouement comme diaconesses d'églises.

(A suivre).

CONFÉRENCE
A L'UNION DES FEMMES DE FRANCE

LE LIT DU BLESSÉ ET LE BLESSÉ AU LIT

Par M. le Dr LEJARS
Professeur agrégé à la Faculté de médecine,
Chirurgien de l'Hôpital Tenon.

(Suite.)

Et de fait, le séjour au lit répond à deux indications : 1° il permet de réaliser le repos et l'immobilité dans la position plus ou moins horizontale; 2° il permet d'obtenir certaines attitudes permanentes, générales et locales.

Expliquons-nous.